

EO2 réalise une opération d'OBO qui valorise EO2 Auvergne à 15 M€

Malakoff, le 27 Septembre 2019 – EO2 (code mnémonique : ALEO2)

-
- **Constitution d'une trésorerie disponible de 9 M€ de cash en holding...**
 - **... pour financer la croissance du Groupe**
 - **L'opération valorise à 15 millions d'euros EO2 Auvergne**
-

Une opération d'une enveloppe globale de 12,5 M€ permet la remontée de 9 M€ en faveur d'EO2 sans dilution pour l'actionnaire

Cette opération a consisté d'une part à intercaler entre EO2 et EO2 AUVERGNE une nouvelle structure juridique – SAS DU CHATEAU- détenue à 100 % par EO2. La société SAS DU CHATEAU a levé une dette de 7 millions d'euros afin de racheter EO2 Auvergne.

D'autre part, afin de financer le développement d'EO2 Auvergne sur les 5 prochaines années, celle-ci a souscrit une dette d'investissement de 2,5 M€ et obtenu une ligne court terme de 3 millions sécurisée par période de 3 ans, afin de faire face aux pics de BFR propres à l'industrie des granulés bois. Cette ligne court terme a permis le remboursement des comptes courants de EO2.

Cette opération a été réalisée structurée et arrangée par la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin.

Cette opération fait suite au remboursement du crédit-bail en décembre 2018.

Le groupe EO2 se dote de moyens financiers pour financer sa croissance

Cette opération financière est structurante pour la poursuite du développement du Groupe :

- Au niveau d'EO2 Auvergne, qui bénéficie ainsi de moyens financiers significatifs (2.5 M€) pour consolider sa position et sa rentabilité.
- Au niveau d'EO2, qui dispose ainsi des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses ambitions de croissance externe, aussi bien dans le cadre d'un mouvement de consolidation de son cœur de métier, si des opportunités se présentent, que dans le cadre de sa stratégie de diversification.

Une opération qui révèle une valeur minimale de 15 millions d'euros pour EO2 Auvergne

Cette opération a été réalisée sur la base d'une valeur d'EO2 d'Auvergne de 15 millions d'euros. Cette opération a nécessité l'intervention d'un commissaire aux apports. Celui-ci n'a émis aucune observation sur le montant de la valorisation retenue.

Pour vous inscrire sur notre liste de diffusion nous vous invitons à vous rendre sur notre site <https://www.eo2.fr/eo2/informations-finances>



Les actions EO2 répondent aux critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME et peuvent à ce titre être intégrées au sein des comptes PEA-PME et ainsi les actionnaires d'EO2 pourront bénéficier d'exonérations sur l'imposition des plus-values.

À propos de la filière bois-énergie, première source d'énergie renouvelable en France.

En représentant 47% de l'offre d'énergie renouvelable, le bois-énergie en est la première source en France. Le rôle du bois-énergie est déterminant pour donner à la France les moyens de répondre à la stratégie européenne en matière énergétique à l'horizon 2020 dont l'objectif ambitieux a été fixé à 23 % de part renouvelable. Le secteur connaît depuis une dizaine d'années une croissance à 2 chiffres qui ne devrait pas se tarir dans les prochaines années.

A propos du Groupe EO2

Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la collecte du bois à l'exploitation de chaufferies, le Groupe EO2 est un acteur de référence dans le secteur de l'énergie bois. EO2 associe des métiers complémentaires de conception/exploitation de chaufferies avec la production/distribution d'énergie bois. Le Groupe EO2 souhaite dans les années à venir, développer des activités et une stratégie lui permettant de réduire son exposition aux risques liés aux aléas climatiques. Cet enjeu pourrait notamment conduire EO2 à diversifier ses activités.